



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

NOTE DE PRESSE

Date : 19 décembre 2019

Lieu : Bureau du président de la CCPG

Service communication

Pierre Estadiou / tél. 05 49 64 85 26 / estadioupi@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE :

Elu : Xavier Argenton, président de la CCPG

Services : Victoria Senelier, directrice générale des services, Isabelle Soto, responsable du service Développement économique et touristique, Isabelle Soto, responsable du service Territoire et proximités, Guillaume Motard, Didier Gaillard

Point pré-conseil communautaire – Décembre 2019

Pole d'équilibre territorial et rural du Pays de Gâtine – cotisation FISAC

Présenté en commission Développement économique et tourisme du 16/02/2017, le dispositif Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est coordonné par le Pays de Gâtine.

Abonne au FISAC :

- L'Etat, qui a acté la mise en place d'une Opération Rurale Collective (ORC), en apportant une subvention de :

- **Fonctionnement** : 7000 € (sur une dépense subventionnable de 24000 €) ;
- **Investissement** : 140 000 € (sur une dépense subventionnable de 2 100 000 €).

- Les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), tel Parthenay-Gâtine, qui apportent un financement complémentaire de 23 183.65 €. Il peut intervenir à hauteur de 20% (30% si aménagements d'accessibilités) pour les dépenses d'investissement avec un plafond de subvention de 75 000 €.

Sur le territoire de la CCPG, le dispositif a été mis en œuvre en 2018 et a bénéficié aux entreprises suivantes :

- Restaurant l'Olivia (Parthenay) : 1410 € (13.34% de la dépense)
- Podium by CC (Châtillon sur Thouet) : 5 021 € (12% de la dépense)
- Les jardins du moulin (Vausseroux) : 5 874 € (12% de la dépense)
- SCI le coteau/ Yoric Roy (Pompaire) : 6 000 € (12% de la dépense)

- Scierie Chausseray (Coutières) : 5 566 € (12% de la dépense).

Le 11 octobre dernier, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Gâtine, a lancé un appel à cotisation « Economie/Fisac » 2019, pour un montant de 13 223,70 € (soit 0.35 €/habitant).

Le conseil communautaire est donc invité à se prononcer sur le versement de la cotisation.

Campus rural de Secondigny : approbation du budget et convention de mise à disposition

Dans le cadre de l'exercice de la compétence facultative « Action en faveur des jeunes de 15 à 30 ans : Création, entretien, fonctionnement et gestion des campus ruraux de projets et participation et accompagnement des structures d'accompagnement et d'insertion professionnels des jeunes dont les « écoles de la deuxième chance » », la Communauté de communes souhaite créer un espace d'accueil de l'offre de service du Campus de projets, sur la commune de Secondigny.

Le Campus rural de projets se présente comme un lieu d'échange, dont la vocation est de fournir à des jeunes âgés de 16 à 30 ans un accompagnement pour mener à bien leurs projets, leurs recherches d'emploi ou encore de logement. Des antennes seront également implantées à Parthenay et Ménigoute.

L'antenne de Secondigny sera localisée au 23, rue de l'Anjou à Secondigny, dans un bâtiment mis à disposition de la CCPG par la Commune de Secondigny.

Le coût total prévisionnel des travaux est de 123 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

• Dépenses :

- **Travaux et maîtrise d'œuvre** : 168 000 € HT
- **Equipement** : 7 000 € HT

• Recettes :

- **Etat (programme d'investissement d'avenir)** : 61 500 €
- **Europe (programme Leader 2014-2020)** : 25 000 €
- **Caf 79** : 53 500 €
- **CCPG** : 35 000 €

Réunie le 11 juillet 2019, la commission « Campus » a donné un avis favorable à ce plan de financement. Il est désormais demandé aux élus d'approuver celui-ci, et d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions possibles (Europe, Etat, Caf).